

CONVOCAION du CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira le :

Jeudi 8 octobre 2020


A 20 heures 30

En mairie de La Guerche de Bretagne

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation** du procès-verbal de la précédente réunion ;
- **Informations** conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Modification de la délibération n° 2020 – 82** du 10 septembre 2020 relative à la constitution des commissions de Vitré Communauté Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées : CLECT) ;
- **Finances – Décision modificative n° 2** au budget primitif 2020 ;
- **Convention Territoriale Globale** (Ex. Contrat Enfance Jeunesse) ;
- **RIPAME** (Relais Intercommunal Parents – Assistants Maternels – Enfants) – **Renouvellement de l'adhésion et désignation d'un membre au Comité Technique** ;
- **Marchés publics** :
 - Attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de la rue du Moulin ;
 - Attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation du bâtiment situé au 34 rue de Nantes (Ex. BNP) ;
- **Assainissement – Rapport annuel 2019** sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif ;
- **Personnel communal** : Modification du tableau des effectifs ;
- **Affaires diverses.**

Le 1^{er} octobre 2020,
Elisabeth GUIHENEUX
Maire



SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Etaient présents : Elisabeth GUIHENEUX, Maire – Amand LETORT – Katia BONNANT – Mathieu VINCENT – Carine GERMOND – Olivier DESPREZ – Brigitte DARRICAU – Daniel FÉVRIER, adjoints – Michel LE GUEN DE KERNEIZON – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Pascale GRIFFON – Hervé PATY – Jean-Charles MOREAU – Natacha LEVAVASSEUR – Idrys CLARAC – Anthony TUAL – Anne TAILLANDIER – Eva CONTRERAS – Nicolas POIRIER – Lionel COSSON – Sébastien LAMY – Julien CABARET –

Pouvoirs : Annie BOUSSEAU pouvoir à Olivier DESPREZ – Carole LEGUENET pouvoir à Anne TAILLANDIER – Pascal ODY pouvoir à Katia BONNANT

Excusée : Sandrine DYLLIS

Mme Thérèse SAUDRAIS a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION -

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, ADOPTE le procès-verbal de la précédente réunion.

N° 2020 – 90 - DÉCISIONS – (Nomenclature : 9.1) -

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance, à savoir :

2020-22D du 14 septembre 2020 portant signature de conventions d'utilisation de propriétés communales avec le Service d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de formations, manœuvres ou activités physiques et sportives des sapeurs-pompiers, à titre gratuit

2020-23D du 21 septembre 2020 portant attribution d'une subvention à l'association des commerçants non sédentaires pour la promotion des marchés d'Ille-et-Vilaine (montant : 734,91 € pour 9 adhérents) et au Syndicat des commerçants non sédentaires des marchés de la Mayenne (montant : 1 388,17 € pour 17 adhérents) pour l'année 2020

2020-24D du 24 septembre 2020 portant attribution d'une subvention pour la remise en peinture des boiseries sur le bâtiment situé au 48 rue d'Anjou à Madame JULIEN Marie-France (montant : 1 048,36 €)

2020-25D du 24 septembre 2020 portant attribution d'une subvention pour le remplacement de la devanture avec remise en peinture sur le bâtiment situé au 22 rue Du Guesclin à Monsieur JÉGU Maurice (montant : 9 637,56 €)

2020-26D du 24 septembre 2020 portant attribution d'une subvention pour le ravalement et la reprise du tuffeau sur le bâtiment situé au 33 faubourg d'Anjou à Monsieur CADO Jean-Philippe (montant : 5 000,00 €)

2020-27D du 24 septembre 2020 portant vente et renouvellements de concessions dans le cimetière communal

2020-28D du 25 septembre 2020 portant reprise de la concession n° 3 247 appartenant à la famille SIRCHIA

2020-29D du 25 septembre 2020 portant reprise de la concession n° 7 060 appartenant à la famille CARDINAL

2020-30D du 25 septembre 2020 portant reprise de la concession n° 3 176 appartenant à la famille VILBÉ – CHARRIER

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de sa délégation.

Reçu le 15 octobre 2020 - Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2020 – 91 - MODIFICATION de la délibération n° 2020 - 82 du 10 septembre 2020 relative à la constitution des commissions de Vitré Communauté – (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées : CLECT) – (Nomenclature : 5.3) -

Mme le Maire indique que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts qui dispose en son IV qu'il « est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. »

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24/09/2020 fixant la composition de la CLECT à un membre par commune,

Considérant qu'en l'absence de précision réglementaire, il convient de considérer que les membres de la CLECT sont désignés par délibération de chaque conseil municipal.

Il est proposé de désigner, pour siéger à la CLECT,

- Titulaire : Mme Elisabeth GUIHENEUX
- Suppléant : M. Olivier DESPREZ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de modifier la délibération n° 2020 – 82 du 10 septembre 2020 afin de prendre en compte la désignation d'un délégué suppléant,**
- **VALIDE la proposition ci-dessus,**
- **MANDATE Mme le Maire pour en informer Vitré Communauté.**

Regu le 15 octobre 2020 - Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2020 – 92 - FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRIMITIF 2020 – (Nomenclature : 7.1) -

Mme le Maire laisse la parole à Olivier DESPREZ, Adjoint en charge des finances et des affaires économiques, pour la présentation de ce dossier. Il précise qu'afin d'adapter le budget en cours aux décisions prises après le vote du Budget Primitif et de prendre en compte les montants réels des dépenses et/ou recettes qui n'étaient pas connus lors de ce vote, il est proposé d'adopter une modification des crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **VALIDE la décision modificative n° 2 au budget principal comme suit :**

INVESTISSEMENT

opération		fonction (pour info)	Imputation	Descriptif	Dépenses	Recettes
0374	SERVICE ADMINISTRATIF	02011	2183	remplacement parc informatique mairie	12 000 €	
0164	GENDARMERIE	0222	21318	portes palières logements + hottes + meuble cuisine	11 500 €	
0339	CIMETIERE	026	21316	augmentation surface allée le long de la clôture du VALOPARC	3 500 €	
0344	MEDIATHEQUE	321	2184	bac à livres (présentoir mobile)	300 €	
0345	ECOLE BRISOU-PELLEN	2121	21312	revêtements sols classes 7 et 8 (6 827 €) rideaux occultants (9 843 €) + maîtrise d'œuvre dossier rénovation sanitaires	20 000 €	
			1331	DETR 30 % sur sols et rideaux		4 000 €
0348	STADE	4121	2158	variateur surpresseur pompe d'arrosage	2 700 €	
0361	BASE-BALL	4122	2128	clôture	300 €	
0373	DECHETTERIE	813	2128	drainage fossé entre Valoparc et cimetière	2 500 €	
	BATIMENT 6 RUE NOTRE-DAME	01	2313	TVA sur la rénovation du bâtiment	20 807 €	
					73 607 €	4 000 €
			1020	Dépenses imprévues	-69 607 €	
Total					4 000 €	4 000 €

Regu le 15 octobre 2020 - Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2020 – 93 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (Ex- Contrat Enfance Jeunesse) – (Nomenclature : 7.10) -

Mme le Maire indique que, par délibération n° 2016-167 du 14 décembre 2016, le Conseil Municipal a validé le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2016-2019. Une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (prenant effet au 1^{er} janvier 2016) a donc été signée pour contractualiser ce CEJ.

Ce contrat a permis aux collectivités signataires (Availles-sur-Seiche, Bais, Drouges, La Guerche-de-Bretagne, La Selle-Guerchaise, Moulins, Moussé, Moutiers, Rannée, Visseiche) de bénéficier d'une prestation spécifique versée annuellement en fonction de la fréquentation des structures partenaires (Centre Social et Pèle-Mêle sports et loisirs) et des taux de remplissage.

Ce contrat est échu depuis le 1^{er} janvier 2020.

A compter de cette date, les CEJ sont remplacés par des Conventions Territoriales Globales (CTG).

La CTG est basée sur un diagnostic des besoins des habitants et des familles. Elle formalise des orientations partagées par les collectivités et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour une durée de 2 à 5 ans. Ces orientations sont déclinées dans un plan d'action évolutif et ajustable en cours de convention.

En parallèle de la CTG signée entre les collectivités et la CAF (convention-cadre politique), des conventions financières seront signées avec les gestionnaires de structures, ce qui leur permettra de bénéficier de financements directs (prestations de services, bonus selon les territoires et les publics, financements de projets).

Le CEJ couvrirait uniquement les thématiques petite enfance, enfance et jeunesse. L'objectif de la CTG est d'avoir une vision globale et transversale des besoins des familles et des habitants, ce qui permet d'élargir les champs d'intervention possible en intégrant de nouvelles thématiques (par exemple accompagnement à la parentalité, animation de la vie sociale, handicap, vivre ensemble et liens sociaux, accès aux droits...)

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) préconise une signature de la CTG à l'échelle intercommunale mais le périmètre peut être adapté aux réalités de territoire (bassins de vie, partenariats déjà engagés par les collectivités). Ainsi, il serait cohérent d'établir une CTG sur le territoire du RIPAME qui couvre actuellement 11 communes (Argentré-du-Plessis, Brielles, Domalain, Étrelles, La Guerche-de-Bretagne, Le Pertre, Moulins, Rannée, Saint-Germain-du-Pinel, Torcé, Vergeal) mais va probablement être élargi avec l'intégration de 8 communes supplémentaires

Sur le territoire du RIPAME, il existe actuellement 6 CEJ à échéances différentes : 2 en 2019, 3 en 2020 et 1 en 2022.

La CAF propose donc une phase transitoire avant la signature de la CTG qui consisterait à faire un CEJ commun avec l'ensemble des communes signataires de la CTG jusqu'en 2022. Concrètement, cela nécessite d'intégrer, par un avenant, notre CEJ à échéance 2019, dans le CEJ à échéance 2022. Le document commun aura 6 modules séparés pour chaque CEJ pré-existant. (CEJ Guerchais, CEJ Étrelles, CEJ Argentré-du-Plessis, Module Torcé/Vergeal ; Module Domalain). Chaque CEJ conservera ses actions.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la proposition de la CAF indiquée ci-dessus (adhésion au CEJ commun avec effet au 1^{er} janvier 2020 puis à la Convention Territoriale Globale avec les communes adhérant au RIPAME) et donc d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- ***VALIDE la proposition comme indiqué ci-dessus,***
- ***AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,***
- ***MANDATE Mme le Maire pour en informer la Caisse d'Allocations Familiales.***

Reçu le 15 octobre 2020 - Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2020 – 94 – RIPAME – (Nomenclature : 7.10) -

Mme le Maire précise que, par délibération n° 2017-153 du 21 décembre 2017, le Conseil Municipal a adhéré à la convention de fonctionnement du Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants (RIPAME) du secteur La Guerche-de-Bretagne / Argentré-du-Plessis qui a pris effet au 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 3 ans.

Les communes adhérentes à ce service sont Argentré-du-Plessis, Brielles, Domalain, Étrelles, La Guerche-de-Bretagne, Le Pertre, Moulins, Rannée, Saint-Germain-du-Pinel, Torcé, Vergeal.

Les missions principales du RIPAME sont les suivantes :

- 1) Mission d'information :
 - En direction des parents,
 - En direction des professionnels (Assistant(e)s Maternel(le)s),
- 2) Mission d'animation : espaces-jeux, temps de rencontres collectifs,
- 3) Mission d'observation de la petite enfance.

Le siège administratif du RIPAME est situé à la mairie d'Argentré-du-Plessis qui assure le portage administratif, juridique et financier du service.

En complément des permanences téléphoniques, des permanences physiques ont lieu à La Guerche-de-Bretagne et à Argentré-du-Plessis.

Les espaces-jeux fonctionnent, en période scolaire, à Argentré-du-Plessis, Brielles, Domalain, Étrelles, La Guerche-de-Bretagne, Le Pertre, Saint-Germain-du-Pinel, Torcé et Vergeal dans des locaux adaptés à l'accueil de jeunes enfants et aux normes ERP (Établissement Recevant du Public) mis à disposition par les communes.

Le budget de fonctionnement de ce service est préparé, voté et exécuté par la commune d'Argentré-du-Plessis. En N+1, la commune d'Argentré-du-Plessis facture à chaque commune adhérente, le montant de sa participation financière calculée au prorata du nombre d'assistantes maternelles agréées au 1^{er} septembre 2017 (données Conseil Départemental 35). Il est précisé que sur la période 2018-2020, le service a été financé par la CAF à hauteur d'environ 88 %, ce qui a laissé un faible reste à charge à financer par les communes.

Le bilan présenté par les animatrices du RIPAME est très positif et correspond au ressenti des différents acteurs concernés (familles, ASMAT, communes). Il correspond à un réel besoin et son fonctionnement est donc reconduit à compter du 1^{er} janvier 2021. De plus, il a été proposé aux communes suivantes (Availles-sur-Seiche, Moussé, Moutiers, La Selle-Guerchaise, Bais, Gennes-sur-Seiche, Drouges, Visseiche) d'adhérer à ce service puisque des familles de leur territoire en ont déjà bénéficié.

Un comité technique sera mis en place prochainement pour élaborer le futur projet de fonctionnement du RIPAME. Il devra déterminer les clés de répartition du reste à charge à financer par les communes, en prenant en compte le fait qu'une commune n'a aucune assistant(e) maternel(le) sur son territoire. La CAF continuera de financer largement ce service mais compte-tenu que certains montants sont plafonnés (quels que soient le territoire et le budget du service), ce financement devrait se situer à environ 80 % du budget de fonctionnement annuel.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler son adhésion au service du RIPAME à compter du 1^{er} janvier 2021 et de désigner Elisabeth GUIHENEUX en tant que membre du comité technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- ***VALIDE le renouvellement de l'adhésion de la commune de La Guerche de Bretagne au service du RIPAME à partir du 1^{er} janvier 2021,***
- ***DÉSIGNE Mme Elisabeth GUIHENEUX en qualité de membre du comité technique du RIPAME,***
- ***AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.***

Reçu le 15 octobre 2020 - Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2020 – 95 - MARCHÉS PUBLICS – Attribution du marché de travaux pour l'aménagement de la rue du Moulin – (Nomenclature : 1.1) -

Mme le Maire laisse la parole à M. Amand LETORT, adjoint en charge de la voirie et des espaces verts, pour la présentation de ce dossier. Il indique que la Commission MAPA (Marchés A Procédure Adaptée) s'est réunie le 24 septembre 2020 pour l'ouverture des plis concernant les travaux d'aménagement de la rue du Moulin. Ces offres ont été analysées en interne. Cette analyse a été présentée à la commission MAPA le 6 octobre dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE d'attribuer le marché pour les travaux d'aménagement de la rue du Moulin comme suit :**

Lot unique : Terrassement – Voirie – Eaux pluviales	PIGEON TP	79 790 € HT
---	-----------	-------------

- **MANDATE Mme le Maire pour signer le marché avec ladite entreprise.**

Reçu le 15 octobre 2020 - Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2020 – 96 - MARCHÉS PUBLICS – Attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation du bâtiment situé au 34 rue de Nantes (Ex- BNP) – (Nomenclature : 1.1) -

Mme le Maire laisse la parole à Mathieu VINCENT, adjoint en charge de l'urbanisme et des bâtiments, pour la présentation de ce dossier. Il précise que la Commission MAPA (Marchés A Procédure Adaptée) s'est réunie le 10 septembre 2020 pour l'ouverture des plis concernant les travaux de réhabilitation du bâtiment situé au 34 rue de Nantes (Ex-BNP). Ces offres ont été analysées par le cabinet BAIZEAU – TOUCHET qui a présenté son analyse à la commission MAPA le 6 octobre dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE d'attribuer les marchés de travaux pour la réhabilitation du bâtiment situé au 34 rue de Nantes comme suit :**

Lot	Entreprise	Montant HT
Lot 1 – désamiantage	ARALIA - Beaucouzé	19 250,00 €
Lot 2 – dépose d'ouvrages	ALLTECH - Loiré	101 195,00 €
Lot 3 – charpente bois	SCBM – Louvigné-du-Désert	27 323,34 €
Lot 4 – traitement des bois	STRB – Liffré	9 253,60 €
Lot 5 – électricité et plomberie	BS ELEC – Bréal-sous-Montfort	6 076,66 €

- **MANDATE Mme le Maire pour signer les marchés avec lesdites entreprises.**

Reçu le 15 octobre 2020 - Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2020 – 97 - ASSAINISSEMENT - Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – (Nomenclature : 9.1) -

Mme le Maire informe l'assemblée que, conformément au décret n° 95.635 du 6 mai 1995 et à l'article L 2 224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement doit être présenté au conseil municipal.

Ce document reprend les indicateurs techniques et financiers du service de l'assainissement qui était géré en régie jusqu'au 31 décembre 2019.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Vitré Communauté exerce les compétences assainissement collectif et eaux pluviales urbaines. Cependant, des conventions de gestion ont été signées entre Vitré Communauté et la ville de La Guerche de Bretagne pour une continuité de service. Ces conventions sont en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020 (et devraient être prolongées de 6 mois afin que le service de Vitré Communauté se structure).

Elle indique que le nombre total d'abonnements est de 2 133 (2 144 habitations et 4 industriels), ce qui représente une population desservie de 4 390 habitants. Sur la commune, 22,8 km de réseaux sont en séparatifs, 11,3 km en réseau unitaire, soit un linéaire de collecte total de 34,1 km.

Les réseaux d'eaux pluviales représentent 27,8 km.

La station d'épuration a une équivalence de 26 700 habitants.

269 tonnes de boues ont été évacuées de la station d'épuration.

Les recettes liées à la vente d'eau s'élèvent à 529 709,29 € au 31 décembre 2019 (contre 453 727 € au 31 décembre 2018).

Le prix du service comprend une part fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Sur la base du tarif au 1^{er} janvier 2020, un abonné domestique consommant 120 m³ paye 344,92 €, soit en moyenne 2,87 €/m³ (montant inchangé par rapport à 2017, 2018 et 2019).

Ce rapport d'activités est consultable en mairie.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif pour l'année 2019.

Reçu le 15 octobre 2020 - Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2020 – 98 – PERSONNEL COMMUNAL – Modification du tableau des effectifs – (Nomenclature : 4.1) -

Mme le Maire indique que, dans le cadre de l'évolution de la carrière d'un agent pouvant bénéficier d'un avancement de grade, il est proposé de modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :**

Poste à supprimer	Service	Poste à créer	Motif	Date de la modification
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à 35 h	Administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à 35 h	Avancement de grade	01/01/2020

- **MANDATE Mme le Maire pour procéder à la nomination.**

Reçu le 15 octobre 2020 - Préfecture d'Ille-et-Vilaine

AFFAIRES DIVERSES -

Suite à un courriel reçu ce jour, Mme le Maire informe l'assemblée de la labellisation du projet France Services à compter du 1^{er} septembre 2020. L'ouverture du service est donc prévue le lundi 19 octobre 2020.

Elle précise que va se dérouler au Point Information Jeunesse de La Guerche un santé dating afin de permettre aux jeunes de rencontrer les professionnels de santé et leur faire découvrir leurs métiers. Celui-ci aura lieu les 17 et 24 octobre prochains.

Amand LETORT précise que la vente de matériel sur le site Webenchères a permis de récolter la somme de 7 914 €.

Il indique également que le ruisseau ainsi que 2 mares sont en cours d'aménagement dans le secteur de la Vannerie.

Quelques aménagements sont en cours de réalisation au cimetière, à savoir installation de bancs et goudronnage d'une allée proche du valoparc.

Mathieu VINCENT remercie les élus présents à la réunion de la commission Urbanisme du 1^{er} octobre dernier. L'ordre du jour était la présentation du service qui a été effectuée par Carole BÉASSE, et l'attribution des subventions dans le cadre de la rénovation des façades.

Une rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France et l'instructeur a eu lieu le 30 octobre dernier. Plusieurs projets de rénovation de magasins et d'habitations sont en projet.

Il rappelle l'opération « Bimby » qui aura lieu les 8, 9 et 10 octobre 2020.

Il indique également que les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente avancent.

Brigitte DARRICAU précise que la commission « Communication – Animation - Culture » se réunira le 14 octobre prochain afin d'organiser l'animation Halloween. Elle sollicite la participation des élus le samedi 31 octobre à 13 heures pour l'installation des décorations.

Daniel FÉVRIER rappelle la randonnée citoyenne qui se déroulera le samedi 17 octobre. Le départ est prévu à 9 h du parking de la salle de sports.

Jean-Charles MOREAU précise qu'une visite sur site a eu lieu avec la société ANAVEO et les différents services le 5 octobre pour l'installation des caméras de vidéoprotection. Celle-ci est programmée pour début décembre.

Séance levée à 22 h

T. SAUDRAIS
Secrétaire de séance



E. GUIHENEUX
Maire



Les membres du Conseil Municipal,

A. LETORT

K. BONNANT

M. VINCENT

C. GERMOND

O. DESPREZ

B. DARRICAU

D. FÉVRIER

M. LE GUEN DE
KERNEIZON

B. GARDAN

P. GRIFFON

H. PATY

J.C. MOREAU

N. LEVAVASSEUR

I. CLARAC

A. TUAL

A. TAILLANDIER

E. CONTRERAS

N. POIRIER

L. COSSON

S. LAMY

J. CABARET